Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, je fais rapport aux Richmondaises et Richmondais des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2022, tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Pour l'exercice financier non consolidé terminé le 31 décembre 2022, les revenus de la municipalité totalisent 6 186 090 $ contre des dépenses de 6 603 582 $ générant un déficit de 417 492 $. À ce déficit, il faut affecter les activités de fonctionnement nettes qui se chiffrent à 630 882 $, laissant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 213 390 $.

Au cours de l'exercice 2022, la municipalité a payé les quotes-parts suivantes à même son budget d'opérations :

- MRC du Val-Saint-François : 237 704 $
- Sûreté du Québec : 231 442 $
- Service de sécurité incendie : 240 480 $

Le surplus accumulé non affecté se chiffre à 943 920 $. Une bonne partie de cette somme sera affectée au cours des prochaines années à la réfection de travaux d'infrastructures.

Rémunération des élus

Par souci de transparence, permettez-moi de vous faire part de la rémunération des élus au cours de l'année 2022. La rémunération du maire a été de 18 972 $, tandis que les membres du conseil municipal ont reçu 7 733 $. À ces montants, s'est ajoutée, au salaire du maire, la somme de 9 486 $ et à celui des conseillers 3 867 $ et ce, à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction. Le maire suppléant reçoit une allocation mensuelle supplémentaire de 65 $. Enfin, les membres du conseil reçoivent une allocation de 70 $, pour les ateliers de travail auxquels ils participent, à laquelle s'ajoute un dédommagement de 35 $. Les membres du conseil ne reçoivent aucune autre allocation de

dépenses, à part celles relatives aux frais de représentation préalablement autorisés par le conseil municipal.

D'autre part, la présence du maire aux réunions de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François ainsi que sa participation à divers comités lui valent une rémunération 9 751 $ à laquelle s'ajoute une indemnité de 4 876 $ pour une partie des dépenses inhérentes à ces fonctions.

En terminant, je tiens à souligner que la santé financière de la municipalité se porte très bien, grâce à des normes de gestion rigoureuses et à des efforts d'amélioration continus.

Soyez assurés que votre conseil municipal a toujours le souci de planifier efficacement afin d'offrir les meilleurs services possibles tout en respectant la capacité de payer de nos citoyennes et citoyens.

Merci de votre confiance!

Bertrand Ménard,
maire

Richmond, le 5 juin 2023